

Réf: Dossier N° 011089

Avis de constitution

SOCIETE « INSTITUT SUPERIEUR KARIDJA KONE » en abrégé « IS2K

Abidjan, Yopougon, NIANGON-ADJAME,lot 1004,ilot 17

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 23/04/2021 reçus par Me TOHOURI EPOUSE DIAHORE WAZI ANGELINE , NOTAIRE, enregistrés au CEPICI, le 03/04/2021, il a été SOCIETE « INSTITUT SUPERIEUR KARIDJA KONE » en abrégé « IS2K la création d'un établissement privé d'enseignement supérieur ;

toutes formations qualifiantes, techniques, professionnelles et générales;

L'achat de tous mobiliers et matériels didactiques pour l'exploitation de l'établissement;

L'acquisition et l'exploitation directe ou indirecte, la prise a bail, l'affermage, la gérance d'établissements, ou immeubles bâtis, bureaux ou magasins pouvant servir d'une manière quelconque à l'objet social.

et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement 10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement souscrites et entièrement libérées par les actionnaires.

Abidjan, Yopougon, NIANGON-ADJAME,lot 1004,ilot 17

M KONE SEYDOU (PDG)

M AROUNA KONE (ADMINISTRATEURS)

n°CI-ABJ-03-2021-B14-00094 du 19/08/2021 au Tribunal du Commerce

99 ans

n°22106/GTCA/RC/2021 du 19/08/2021

Pour Avis

Le CEPICI

